



# **REGLEMENT CHALLENGE**

## **REGIONAL BMX**

### **POITOU-CHARENTES**

# **2017**

**Etabli par la CR BMX  
Validé par le Comité Régional**

Comité Cyclisme Poitou-Charentes  
4 rue Baron  
79190 Sauzé-Vaussais

***Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces dispositions.***

## **Article 1: Présentation**

Le Challenge régional BMX 2017, est organisé sous la responsabilité du Comité Poitou-Charentes, représenté par sa Commission Régionale BMX.

Chaque épreuve est ouverte à tous les pilotes licenciés ou non.

Pour les non licenciés, ils devront fournir un certificat médical de moins de 3 mois et prendre une licence à la journée. Attention, il doit être noté dans le certificat : « aucune contre indication à la pratique sportive en compétition. »

Le challenge est ouvert à l'ensemble des licenciés de tous les comités.

### **Epreuves du 'Challenge Régional Poitou-Charentes'**

(Sous réserve de modifications)

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| 26 mars 2017      | St Jean d'Angély          |
| 02 avril 2017     | Niort                     |
| 23 avril 2017     | Saintes                   |
| 07 mai 2017       | Aiffres                   |
| 04 juin 2017      | La Rochelle               |
| 17 septembre 2017 | St Jean d'Angély          |
| 24 septembre 2016 | Cognac                    |
| 30 septembre 2017 | Saintes (semi nocturne)   |
| 08 octobre 2017   | St Léger de la Martinière |
| 15 octobre 2017   | Breuillet                 |
| 22 octobre 2017   | Niort                     |

## Article 2 : Catégorie 2017

- En 20 pouces :
  - 6 ans et moins si il y a un minimum de 4 pilotes (né en 2011 et après)
  - Poussins (né en 2010 et 2009)
  - Pupilles (né en 2008 et 2007)
  - Benjamins (né en 2006 et 2005)
  - Minimes (né en 2004 et 2003)
  - Cadets (né en 2002 et 2010)
  - 17 ans et plus (né en 2000 et avant)
  
- Cruiser : 1 à 2 catégories selon effectif lors des inscriptions de la première compétition
  
- Catégories Féminines 20 pouces
  - Les filles en catégorie 6 ans et -, 8 ans et -, pupille, benjamine courront dans leur catégorie d'âge avec les garçons ; un classement spécifique sera mis en place.
  
  - Pour les filles en catégorie minime, cadette, junior et +, elles rouleront avec les garçons mais chacune sera placée dans la catégorie la mieux adaptée à son niveau, sur avis du CTR ou son délégué dans la discipline.  
Attention, le choix sera fait dès la 1<sup>ère</sup> participation et pour l'ensemble des manches du challenge régional.
  
  - Dans certaines catégories, si l'effectif le permet, il sera mis en place une épreuve spécifique fille, soit par catégorie soit par regroupement de catégorie.  
Si la catégorie fille est mise en place, ce sera dès la 1<sup>ère</sup> manche et pour l'ensemble des manches du challenge.

### **Article 3 : Classement**

Pour le classement, tout pilote engagé marquera les points de la place qu'il obtiendra le jour de l'épreuve suivant le barème national. Attention, plus de points en manches (cf : nouvelle réglementation fédérale).

En cas d'égalité, les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière épreuve.

Des consolantes seront organisées mais pas d'attribution de points pour ces courses, le but étant juste de faire rouler les pilotes. Chaque pilote marquera les points correspondant à sa place dans les phases qualificatives.

Toutefois, si les pilotes ne participent pas aux consolantes, la commission se réserve le droit de supprimer ces manches à tout moment dans la saison.

Les pilotes extérieurs au comité organisateur se verront classés à chaque épreuve mais pas comptabilisés pour le classement final.

### **Article 4 : Récompenses**

La remise des récompenses du classement général du Challenge Poitou-Charentes 2017 aura lieu le soir de la dernière épreuve.

Seuls les pilotes licenciés du Poitou-Charentes seront récompensés lors de la remise des récompenses du classement final.

- Tous les pilotes « 6 ans et moins » seront récompensés s'ils ont disputé au moins 7 épreuves du challenge régional.
- Les huit premiers pilotes des catégories « 8 ans et moins », « Pupille », « Benjamin » seront récompensés s'ils ont disputé au moins 7 épreuves du challenge régional.
- Les trois premiers pilotes des catégories « Minimes », « Cadet », « 17 ans et plus » seront récompensés s'ils ont disputé au moins 7 épreuves du challenge régional.
- Toutes les filles seront récompensées si elles ont disputé au moins 7 épreuves du challenge régional.

- Pour les Cruiser les trois premiers seront récompensés s'ils ont disputé au moins 7 épreuves du challenge régional.

Les récompenses du classement général seront financées par le Comité Régional.

Toutefois, chaque club est libre d'offrir ou non des récompenses (coupes, trophées ou lot) lors de son épreuve. Si le club choisit d'offrir des récompenses, il lui faudra le faire annoncer par le speaker dès le début de la compétition.

Pour la remise, des récompenses, les pilotes devront être en tenue de BMX. (cf règlement national)

### **Article 5 : Règlement**

Le Challenge Régional Poitou-Charentes est soumis aux mêmes règles que le règlement national BMX 2017.

- Les plaques de cadre sont obligatoires.
- Le numéro dans le dos est interdit sauf pour les pilotes ayant un numéro permanent UCI.
- Le port d'un maillot de nationalité « France ou d'une nation étrangère » par un pilote Français est interdit sur les compétitions du calendrier national et régional.
- Les pédales auto sont autorisées pour les pilotes à partir de la catégorie minime.
- Les pilotes juniors nationaux seront équipés de plaque noire avec numéro blanc arborant leur numéro international.

### **Article 6 : Inscriptions**

Droit d'engagement par pilote 9€ pour les pilotes licenciés et 12€ pour les licenciés à la journée.

Un seul droit d'engagement si participation du pilote en 20" et 24"

Les inscriptions des pilotes devront se faire uniquement par l'intermédiaire des clubs et par internet.

Pour les clubs or région, les licences à la journée et les inscriptions sur la ligne le règlement doit être fait par espèce ou par chèque à l'ordre du club organisateur avant le début des phases qualificatives, et réceptionné par un membre licencié délégué par le club organisateur

**Date limite d'engagement : Lundi soir précédent la course 20h.**

**Passée cette date, les inscriptions seront possible seulement s'il reste des places disponibles sur les feuilles de race et le montant de l'engagement sera doublé**

#### **Article 7 : Absence d'un pilote inscrit à une épreuve**

En cas d'absence du pilote le jour de la compétition les frais d'engagement ne seront pas remboursés.

#### **Article 8 : Classement final**

Il y aura 1 joker pour l'année 2017.

Le classement final sera donc fait sur les 10 meilleurs résultats de chaque pilote.

En cas d'égalité de points entre plusieurs pilotes, le nombre des meilleures places départagera les ex æquo. S'il y a toujours égalité, le classement de la dernière manche courue simultanément par les pilotes tranchera.

#### **Article 9 : 'Surclassement'**

- Les pilotes pourront demander un surclassement à condition d'être dans **la 2<sup>ème</sup> année de leur catégorie d'origine** et d'être dans les 3 premiers du classement du challenge régional de l'année précédente et /ou faire parti des pilotes de la liste LRP 2017 (liste des pilotes en annexe 2).
- Le surclassement devra se faire dès la 1<sup>ère</sup> manche et pour toutes les manches du challenge. Il ne sera pas possible de changer en cours de saison.

- **Les pilotes benjamins surclassés en minime n'ont pas le droit aux pédales auto.**
- Pour les pilotes qui auront demandé le surclassement, lors de la remise des récompenses, ils seront classés dans leur catégorie de surclassement et non dans leur catégorie initiale.
- **Les demandes de surclassement doivent être faites par l'intermédiaire des clubs.**

### **Article 10 : Film de course**

Le film de course sera défini pour l'ensemble du challenge régional mais pourra être modifié par le président de jury en fonction du nombre d'inscrits à chaque compétition.

### **Article 11 : Arbitres de courses**

Pour l'année 2017, Mme Manuela Martineau est la responsable des arbitres pour toutes les courses du Challenge Poitou-Charentes

- Une course ne pourra avoir lieu sans la présence d'un minimum de 20 arbitres :
  - ➔ 1 président de jury
  - ➔ 1 adjoint au président de jury
  - ➔ 1 arbitre grille/départ
  - ➔ 1 starter
  - ➔ 3 arbitres de pré-grille
  - ➔ 3 arbitres de piste
  - ➔ 6 arbitres d'arrivée
  - ➔ 2 juges à l'arrivée
  - ➔ 1 arbitre responsable secrétariat
  - ➔ 1 arbitre adjoint au secrétariat

- Chaque club fournira pour la journée de course le nombre d'arbitres suivants :
  - Aiffres 2 arbitres
  - Breuillet 3 arbitres
  - Cognac 2 arbitres
  - BMXLR 2 arbitres
  - Niort 3 arbitres
  - Saintes 4 arbitres
  - St Jean d'Y 3 arbitres
  - St Léger 2 arbitres

Cependant, le jour des compétitions chaque club organisateur fournira 1 arbitre de moins.

Les arbitres seront nommés à l'avance selon le calendrier annuel des courses.

Attention, le nombre d'arbitres par club peut évoluer en fonction de l'augmentation du nombre de licenciés en cours d'année.

- Les arbitres valideront leur présence auprès du secrétariat 15 minutes avant les essais. **Briefing obligatoire avant chaque épreuve.**
- En cas d'absence d'arbitres sur une compétition le Président de Jury pourra être amené à l'annulation de la course.
- La pénalité pour l'absence de l'arbitre est fixée à 50 € par arbitre manquant et sera à la charge du club fautif.

### **Article 12** : Secouristes

Il est obligatoire à chaque club de faire parvenir au responsable de la commission, au minimum 15 jours avant la date de sa compétition, la convention signée passée avec l'association de secouristes ou une attestation de leur part.

Sans ce document, la commission annulera la compétition dès le lundi qui précède la compétition afin d'éviter aux personnes le déplacement.



### **Article 13** : Litiges

La seule autorité compétente en cas de litige sur le présent règlement sera celle de la Commission Régionale BMX Poitou-Charentes, validé par le Comité Directeur

**Article 14** : La commission Régionale BMX Poitou-Charentes se réserve le droit d'émettre des avenants à ce règlement au cours de la saison, validés par le Comité Directeur.

**Pour tout point non précisé dans ce règlement, se reporter à la réglementation fédérale.**

## **ANNEXE 1**

### ***Chartre de bonne conduite***

Au cours de chaque course les Présidents de club et les Présidents de jury veilleront à :

- sécuriser l'ensemble de la piste en ne permettant pas son accès en dehors de la présence des arbitres et des secours.

- ne tolérer sur la piste aucune personne non accréditée auprès du Président de course. Les seules personnes pouvant avoir accès à la piste sont les secours, les arbitres, le personnel technique, la Presse. Le port de gilet conforme à la fonction est obligatoire

- informer les pilotes, les parents de l'existence du Règlement Fédéral et à leur en délivrer les rudiments (tenue vestimentaire, conformité des BMX et Cruisers, ...)

- réserver le meilleur accueil aux arbitres, à les respecter, les arbitres étant des parents bénévoles

- tout mettre en œuvre pour que la courtoisie et la bonne humeur reste une valeur fondamentale sur et autour des pistes de BMX.

## ANNEXE 2

### Liste des pilotes autorisés à demander un surclassement pour la saison 2017

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| - Annereau Hugo     | St Jean d'Angély          |
| - Auxire Tom        | Saintes                   |
| - Bernard Léo       | St Léger de la Martinière |
| - Boissonnot Lucas  | St Jean d'Angély          |
| - Diard Quentin     | St Jean d'Angély          |
| - Garnier Tristan   | Saintes                   |
| - Guilbaud Betty    | Breuillet                 |
| - Laffont Clément   | Saintes                   |
| - Mailier Antonin   | Breuillet                 |
| - Martineau Lucas   | Saintes                   |
| - Phommarath Maïlys | St Léger de la Martinière |